

Assemblée générale d'Animath

21 juin 2024

Institut Henri Poincaré (Paris) et en ligne

11 votants présents en salle, 13 personnes en ligne, 2 personnes représentées

26 votants présents ou représentés

Plusieurs participants en ligne ont assisté à une partie de la séance sans assister aux votes. Ils ne sont pas comptabilisés ci-dessus.

Contexte et enjeux

L'assemblée générale ordinaire fait comme chaque année, le bilan des actions passées lors de l'année précédente (2023). Elle permet d'informer les adhérents sur la gestion de l'association par les administrateurs et d'élire un nouveau conseil d'administration.

L'assemblée générale est ouverte par le secrétaire à 17h40.

Rapport moral

Le rapport moral est présenté par les membres du Bureau les plus au fait des actions. Chacun expose la partie dont il est en charge ou qu'il représente lors de l'assemblée générale. Quelques questions ont été posées pour mieux connaître les actions

Le rapport moral figure en Annexe 1.

Vote sur le *Rapport moral 2023* :
Approuvé à l'unanimité (1 abstention)

Éléments financiers

François FINKBEINER présente les éléments financiers à l'assemblée générale : le *Rapport financier* (Annexe 2), le *Rapport du commissaire aux comptes* (Annexe 3), la *Plaquette des comptes* (incluse dans l'annexe 3).

Les documents précédemment cités sont proposés à l'approbation :

Vote sur le *Rapport financier 2023* :
Approuvé à l'unanimité

Vote sur la *Plaquette des comptes 2023* :
Approuvée à l'unanimité (1 abstention)

Vote sur l'*Avis du commissaire aux comptes 2023* :
Approuvé à l'unanimité (1 abstention)

Quitus de gestion

Le Secrétaire précise la définition du quitus : le quitus est la reconnaissance du caractère régulier de la gestion de l'association telle qu'elle a été tenue par les organes dirigeants de l'association (pour nous, le Conseil d'administration)

Le quitus est ensuite mis au vote :

Vote sur le *Quitus de gestion au Conseil d'administration* :
Approuvé à l'unanimité

Résultat comptable de l'exercice 2022

Au cours de l'année 2022, le résultat comptable est un excédent de 8 265€. Il est proposé de le reporter à l'exercice suivant.

Vote sur le *Report à nouveau du résultat de l'exercice* :
Approuvé à l'unanimité (1 abstention)

Conseil d'administration

La liste des candidats est présentée, la plupart des candidats peuvent se présenter eux-mêmes. Les rares absents sont présentés par le Secrétaire et le Président

La procédure de vote à bulletin secret permet aux personnes qui sont connectées à l'assemblée générale en ligne de voter.

Le vote a été ouvert à 12h00 et clos à 18h30.

26 personnes ont pris part au vote

Le vote pour le Conseil d'Administration connaît les résultats suivants :

- ADIREM : 25 pour ; 1 contre
- Élodie BERNARD : 25 pour
- Aline CAHUZAC : 26 pour
- Perrine CHADEYRAS : 26 pour
- Edwige CYFFERS : 24 pour ; 1 contre
- CIJM : 25 pour ; 1 contre
- Emmanuelle FEAUX DE LACROIX : 26 pour
- François FINKBEINER : 26 pour
- FSMP : 26 pour
- Benoit LOISEL : 26 pour
- MATh.en.JEANS : 25 pour ; 1 contre
- Anaïs MEUNIER : 25 pour
- Vlady RAVELOMANANA : 24 pour ; 1 contre
- Guillaume SAËS : 24 pour ; 1 contre
- Véronique SLOVACEK-CHAUVEAU : 25 pour
- SFdS : 25 pour ; 1 contre
- Science ouverte : 25 pour ; 1 contre
- SMAI : 25 pour ; 1 contre

L'intégralité des candidats sont élus sont élus

Lors de l'assemblée générale, des planches de présentation ont été projetées : elles figurent en Annexe 4.

La séance est levée à 20h00.

Antoine MARTIN
Secrétaire



IHP - 11 rue Pierre-et-Marie-Curie
75231 Paris CEDEX 05
+33 (0)1 44 27 66 70
Siret : 43159836600018
www.animath.fr